

PROCOLE SANITAIRE RENFORCE novembre 2020

Ecole publique du Rocher.

Commune de Monterfil.

Ce nouveau protocole sanitaire s'appuie sur le protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires communiqué le 30 octobre 2020.

Par ce présent document, nous vous informons des changements opérés au sein de notre école et du fonctionnement. La mise en place de ce protocole sanitaire renforcé se fera progressivement et sera totalement garantie à partir du lundi 9 novembre.

Ce protocole est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire selon les directives ministérielles.

Tous les élèves seront accueillis à compter du lundi 2 novembre 2020.

Au préalable: famille et personnel de l'école jouent un rôle essentiel

S'engager à:

- Surveiller l'état de santé de son enfant
En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C) l'enfant ne devra pas se rendre à l'école afin d'éviter toute contamination.
- Ne pas remettre son enfant en cas d'apparition de symptôme évoquant le COVID-19 chez l'élève ou au sein de la famille.
- élève positif au COVID-19 ou un membre du foyer testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risques ne doivent pas se rendre à l'école.
- Venir chercher son enfant à l'école le plus rapidement possible si des symptômes survenaient et que l'école vous appelait.
- Fournir des paquets de mouchoirs en papier à son enfant et une bouteille/gourde d'eau personnelle et étiquetée au prénom de l'élève.
- Continuer à expliquer l'importance des gestes barrière à son enfant.

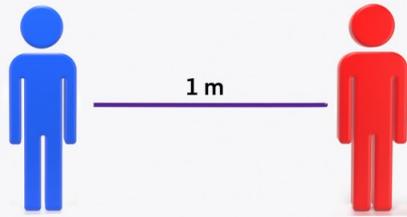


Ces règles s'appliquent également au personnel de l'école.

L'accès aux accompagnateurs :

L'accès des accompagnateurs à l'enceinte de l'école et de ses bâtiments doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter le masque et respecter la distanciation d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique



Maternelle

- La distanciation doit être maintenue entre les élèves de groupes différents
- La distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe) que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, de motricité, couloirs, cantine, etc..) ou dans les espaces extérieurs.

élémentaire

• Espace clos (dont salle de classe)

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

• Espaces extérieurs

Le principe de distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

• Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

• Décloisonnements

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

L'application des gestes barrières

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

9 étapes pour bien se laver les mains

- 1 Utiliser du savon
- 2 Paume contre paume
- 3 Dos de la main
- 4 Doigts entrelacés
- 5 Base des pouces
- 6 Ongles et articulations
- 7 Poignets
- 8 Rinçage
- 9 Séchage

Le lavage des mains

Eau - Savon + 30sec



Il est essentiel. Le lavage des mains se fait avec de l'eau et du savon. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou en laissant les mains séchées à l'air libre.

à quel moment?

- à l'arrivée dans l'école.
- avant et après chaque repas.
- avant et après les récréations.
- après le passage aux toilettes.
- le soir en rentrant à la maison, dès son arrivée

Le port du masque



Pour les personnels

- espaces clos et espaces extérieurs.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves niveau élémentaire

(à partir du CP)

- espaces clos et espaces extérieurs.

▲ L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Nous vous invitons à fournir deux pochettes type «sac congélation zippé» à vos enfants pour ranger les masques propres et les masques utilisés. Vous pouvez écrire «propre» ou «sale» sur les pochettes (papier scotché) ou utiliser des smileys ou code couleur pour les élèves plus jeunes.



ÉLÈVES DE MATERNELLE → masque à proscrire.

La ventilation des classes et autres locaux.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

⇒ Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

⇒ cette application sera pleinement opérationnelle à partir du lundi 9 novembre 2020.

Accueil des élèves

Horaires de l'école :

MATIN : 8h45-12h (accueil dès 8h35)

APRÈS-MIDI : 13h30-16h15 (accueil dès 13h20)

Entrées et sorties au sein de l'école :

L'organisation suivante est pensée afin limiter le brassage des élèves.

D'autre part, comme indiqué dans le protocole au préalable « *l'accès aux accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire et se faire après un nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.* »

De ce fait :

Les parents ne peuvent toujours pas accompagner leur enfant dans l'enceinte de l'école (exception PS/MS)

Accompagnant élèves de PS et de MS :

Afin d'offrir le meilleur des accueils à vos enfants ; nous vous remercions par avance de bien respecter les règles suivantes :

- **1 seul parent par élève de petite section (PS) et de moyenne section (MS) seulement** sera autorisé à pénétrer dans la classe. Le parent accompagnant devra **OBLIGATOIREMENT être munis (muni) d'un masque et se désinfecter les mains avant d'entrer.** (*gel hydroalcoolique à disposition au portail de l'école, hall d'entrée, salle de motricité*)
- L'entrée se fera par la porte d'entrée habituelle, procéder au lavage des mains de votre enfant en entrant.
 - PS : lavage de mains aux toilettes.
 - MS : lavage de mains dans la classe.
- S'il y a des frères et sœurs scolarisés, ils doivent rejoindre leur classe auparavant et ne pas accompagner en maternelle.
- Pour les parents de MS qui ont déjà l'habitude de la classe, la séparation se fera à la porte de la classe où l'élève sera pris en charge et accueilli par un adulte de la classe (enseignant /A.T.S.E.M). Pour les parents de PS qui ne pleurent plus et qui sont déjà à l'aise avec l'école, la séparation se fera également de préférence à la porte de la classe. Une tolérance de quelques minutes en classe sera faite pour les parents des enfants qui sont encore dans les pleurs ou ont du mal à quitter leur parent.
- La sortie se fera par la salle de motricité.
- Le midi et le soir, vous présenter devant la porte de la classe en ayant auparavant récupérer au porte manteau les affaires de votre enfant. Procéder à l'habillage dans la salle de motricité qui offre plus d'espace que le couloir. Sortir par la salle de motricité. Le lavage de mains sera à effectuer à la maison.

En raison de l'effectif de classe et du nombre d'adultes potentiellement présents, l'accueil dans la classe de petite et moyenne section, l'accueil sera échelonné.

Nous vous remercions par avance de bien respecter les horaires .

(dans la mesure de vos contraintes professionnelles)

8h35-8h45 Groupe 1 <i>Fratric (enfant ayant frère/sœurs déjà scolarisés)</i>	8h45- 8h55 Groupe 2 <i>Famille première scolarisation / famille sans frère ou sœur déjà scolarisés</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Cerceau Lohann - Daniel Soan - Desveronières Nina - Mathien Lucie - Thomas Enory - Aupied Emi - Boutin Mayeul - Cherel Manoé - Derrien Kylian - Faligot Morel Willen - Haquin Joshua - Kaeding Zoé - Magon Adèle - Picard Auguste - Saffray Elise 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte Lison - Cottin Thais - Marin Lou - Moysan Nguyen Mila - Orain Zoë - Persehais Gwendal - Pirard Fillion Héloïse - Rouvrais Nino - Rouxel Manon - Thoby Paul - Durand Loane - Hochet Bastian - Lejean Talia

Les élèves de GS/ CP/CE1

Accueil (8h35-8h45)

- Les élèves de GS et de CP (classe de Mme Claire JAFFRE et Mme Karine Le Gagne Lemou) seront accueillis tous les matins au grand portail habituel de l'école par Noelline (atsem)/ Noëlline (A.T.S.E.M.).
- CP de Mme Karine Le Gagne-Lemou, lorsque Mme Karine Le Gagne Lemou / Le Gagne-Lemou est à l'accueil au grand portail, accueil dans la cour de l'école.
- CE1 accueil dans la classe sauf lorsque Mme Karine Le Gagne Lemou Le Gagne-Lemou est à l'accueil au grand portail l'accueil se fera dans la cour. (matin/midi)

Sortie

- Les élèves de la classe de GS-CP sortiront par le grand portail accompagnés par une enseignante à 12h et 16h15.
- Les élèves de CE1 pourront regagner seuls le grand portail pour sortir de l'école à 12h et 16h15.
- Cantine : les élèves seront pris en charge par un membre du périscolaire dans la cour de l'école au niveau du point rassemblement.

Les élèves de CE2/CM1/CM2

Accueil

- Les élèves se rendront seuls dans leur classe ou sur la cour dans le cas où leur enseignant accueille les élèves de l'école au portail.

Sortie

- Midi et soir : les élèves sortiront par le petit portail. Ils seront accompagnés d'une enseignante.
- Cantine / garderie : les élèves seront récupérés par le personnel périscolaire dans leur classe respective.

Organisation des classes, des temps de récréations et application des gestes barrières.

La distanciation physique dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

Elle sera appliquée selon les règles en vigueur de ce protocole sanitaire. (cf point : les règles de distanciation physiques).

⇒ Les classes seront aménagées à partir du CP pour chercher au maximum le respect de la distanciation physique.

- « L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré ou après une période de non-utilisation d'environ 12h).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

⇒ Les élèves seront donc tous ensemble en récréation selon le planning de récréation élaboré par l'équipe enseignante et pourront partager des objets, en classe ou en dehors.

Les gestes barrière restent très importants tout comme le lavage des mains.

Le lavage des mains sera réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'école, avant d'entrer en classe
- avant et après les récréations
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir dès l'arrivée au domicile (il appartient aux parents de s'en assurer)

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et extérieurs pour le personnel de l'école et pour les élèves à partir du CP. Pour les élèves de maternelle, il est proscrit.

La limitation du brassage :

- **Récréation** : afin de limiter les brassages entre les classes, des zones pour chaque classe seront délimitées dans la cour de l'école. Chaque classe aura son bac avec ses propres jeux de cour. Le port du masque est obligatoire pour le personnel de l'école et pour les élèves dès le CP. En cas de mauvais temps, la récréation en extérieur pourra être remplacée par un temps de pause dans la classe.
- **Sanitaire** : chaque classe a son bloc sanitaire.
- **La circulation des élèves dans les couloirs.** Les déplacements des élèves sont limités et encadrés.

Services de cantine et de garderie

Les services fonctionneront, et aux mêmes horaires.

CANTINE	<u>12h00 – 13h30</u> Les enfants sont sous la responsabilité de la municipalité pendant cette tranche horaire.
GARDERIE	<u>7h15-8h45 / 16h15 – 19h00</u> <u>Accueil et départs :</u> <ul style="list-style-type: none">• Matin ⇒ les parents doivent obligatoirement amener leur(s) enfant(s) à l'intérieur du bâtiment auprès de l'encadrant avant 8h25. (masque obligatoire)• Après-midi : les enfants inscrit en garderie sur cette tranche horaire sont récupérés par le personnel communal dans l'enceinte de l'école pour se rendre en toute sécurité à la garderie.

Nettoyage et désinfection des locaux.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

En appui avec la municipalité, l'organisation est la suivante :

- **nettoyage des sols et des grandes surfaces** (tables, bureaux) réalisé au moins 1 fois par jour.
- **Un nettoyage désinfectant des sols et des surfaces les plus fréquemment touchées** par les élèves (tables, poignées de porte) est réalisé plusieurs fois par jour.
- **L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs** sont autorisés tout comme la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe.
- **Les locaux seront fréquemment ventilés .**
 - Le matin avant l'arrivée des élèves.
 - Pendant les récréations.
 - Au moment du déjeuner.
 - Pendant le nettoyage.

La formation, l'information et la communication

Les élèves, leurs parents et les membres du personnel de l'école sont informés du dispositif de mise en œuvre du protocole renforcé afin d'impliquer chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés ? aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation est adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

CAS SUSPICION COVID-19 à l'école.

- Si des symptômes apparaissent chez un élève ou chez un membre du personnel de l'école durant le temps scolaire ou sur le temps du midi ou de la garderie du soir, l'élève sera isolé du groupe dans la salle des maîtres. Une prise de température pourra être effectuée.

- élèves : le personnel chargé de la surveillance de l'enfant appellera **les parents immédiatement afin qu'ils viennent chercher leur enfant le plus vite possible.**

Un appel au médecin scolaire pourra également être passé.

- Si vous avez des doutes, si vous suspectez un cas de Covid-19, vous pouvez joindre votre médecin traitant ou le médecin de l'éducation nationale (*Centre Médico-Scolaire Jean Moulin 1_ Tél : 02 23 62 10 14*)

CAS COVID-19 confirmé

1) Le personnel ou les responsables légaux informent l'école ou l'établissement scolaire d'un test positif à la Covid-19.

2) Dès réception de l'information d'un cas confirmé, le directeur d'école ou le chef d'établissement signale la situation aux services de l'éducation nationale.

3) Pour permettre une mise à l'isolement sans délai et dans l'attente du contact tracing réalisé par l'Assurance Maladie, le directeur d'école identifie, si nécessaire les contacts à risque sur le temps scolaire et procède à leur éviction. Il s'appuie sur le médecin de secteur ou l'infirmier de l'Education nationale, en lien avec le médecin conseiller technique ou l'infirmière conseillère technique de la DSDEN.

4) Le directeur d'école informe les personnels ou les responsables légaux des élèves de la survenue d'un cas confirmé et des éventuelles mesures d'éviction des contacts à risque pressentis.

5) A l'issue du contact-tracing, l'Assurance Maladie envoie les modèles de courrier relatifs aux consignes de protection (isolement, date du test à réaliser, retrait des masques) ainsi qu'une fiche « contacts à risque » à l'école ou l'établissement chargé de les transmettre aux personnels et aux responsables légaux concernés. Ces courriers valent certificats d'isolement et justificatifs auprès des employeurs des responsables légaux.

Si le contact-tracing de l'Assurance Maladie aboutit au constat que certains individus initialement placés à l'isolement par l'école ou l'établissement ne sont pas sujet contact, le directeur le leur signale pour que leur isolement prenne fin.

Pour rappel :

Le retour à l'école ne se fait qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et en l'absence de symptômes le 7ème jour. Le retour à l'établissement ne se fait qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et si le test réalisé au 7ème jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Les parents établissent une attestation sur l'honneur* qu'un test a été réalisé et qu'il est négatif sinon le retour ne peut se faire qu'après un délai de 14 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

* document à demander à l'école.

